FICHE 01 • CONCOURS DE NOËL 2026

Présentation du concours

Boult-sur-Suippe en lumière : une fête collective et intergénérationnelle.

Participation gratuite et sur inscription • Habitants et commerçants de Boult-sur-Suippe

L’événement

Le Centre communal d’action sociale (CCAS) de Boult-sur-Suippe organise un concours de décorations de Noël afin d’illuminer la commune pendant les fêtes de fin d’année 2026.

Les objectifs

- Embellir le village et créer une ambiance chaleureuse et festive.
- Encourager la créativité des habitants et des commerçants.
- Favoriser les rencontres et les échanges entre les générations.
- Valoriser les commerces et la vie locale.
- Promouvoir des décorations responsables et économes en énergie.

Qui peut participer ?

Tous les habitants, familles et commerçants installés à Boult-sur-Suippe. Les décorations doivent être visibles depuis la voie publique.

Pour s’inscrire ou se renseigner

Mairie : 03 26 03 30 55 • accueil@boultsursuippe.fr

Calendrier et organisation

Les principales étapes, de l'ouverture des inscriptions à la remise des prix.

ÉTAPE	DATE OU PÉRIODE
Lancement du concours et diffusion des affiches	Début novembre 2026
Ouverture des inscriptions	1er novembre 2026
Clôture des inscriptions	10 décembre 2026
Décorations visibles et illuminées	Du 12 au 31 décembre 2026
Passage du jury, en soirée	Entre le 15 et le 20 décembre 2026
Remise des prix	Début janvier 2027 — date à préciser

À retenir

- La participation est gratuite et nécessite une inscription préalable.
- Les décorations doivent être visibles depuis la rue.
- Les installations doivent être allumées lors du passage du jury, si nécessaire.
- La présence du participant pendant la visite n'est pas obligatoire.
- La remise des prix pourra être suivie d'un moment convivial autour d'une galette des rois.

Date limite d'inscription : jeudi 10 décembre 2026

Mairie : 03 26 03 30 55 • accueil@boultsursuippe.fr

Catégories et récompenses

Des catégories ouvertes à toutes les formes de décoration extérieure.

Les catégories proposées

Maison décorée — Ensemble de la maison et des éléments visibles depuis la rue.

Jardin ou façade décorés — Décoration d'un jardin, d'un portail ou d'une façade.

Balcon ou fenêtre décorés — Décoration adaptée aux logements sans jardin.

Commerce ou vitrine décorés — Vitrine, devanture ou façade d'un commerce de proximité.

Décoration écologique — Création à partir de matériaux récupérés, réemployés ou économes en énergie.

Prix complémentaires

- Prix « Coup de cœur du jury ».
- Prix « Coup de cœur des enfants ».

Récompenses possibles

- Bons d'achat et paniers garnis.
- Plantes, compositions florales ou décorations de Noël.
- Produits locaux et cadeaux offerts par les commerçants partenaires.
- Diplômes et autres surprises festives.

Chaque participant choisit la catégorie correspondant le mieux à sa décoration.

FICHE 04 • CONCOURS DE NOËL 2026

Règlement — participation

Première partie : organisation, participants, décorations et inscriptions.

Article 1 — Organisation

Le Centre communal d'action sociale de Boult-sur-Suippe organise un concours gratuit de décorations de Noël intitulé « Boult-sur-Suippe en lumière » pendant les fêtes de fin d'année 2026.

Article 2 — Participants

Le concours est ouvert aux habitants, aux familles et aux commerçants installés dans la commune. La participation est gratuite.

Article 3 — Décorations admises

Sont admises les décorations installées sur les maisons, façades, jardins, balcons, fenêtres, vitrines et devantures commerciales. Elles doivent être visibles depuis la voie publique. Le jury ne pénètre pas dans les propriétés privées.

Article 4 — Inscription

Les inscriptions sont ouvertes du 1er novembre au 10 décembre 2026.

Mairie : 03 26 03 30 55 • accueil@boultsursuippe.fr

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement.

Règlement — jury et notation

Deuxième partie : passage du jury, composition et critères d'évaluation.

Article 5 — Passage du jury

Le jury passera en soirée entre le 15 et le 20 décembre 2026. Les participants veilleront à ce que leurs décorations soient visibles et éclairées, si nécessaire. Leur présence n'est pas obligatoire.

Article 6 — Composition du jury

Le jury est composé de huit membres : deux conseillers municipaux, deux habitants de Boult-sur-Suippe et quatre jeunes conseillers du conseil municipal des enfants. Cette composition favorise les échanges entre les générations. Les jeunes conseillers participent également à l'attribution du prix « Coup de cœur des enfants ». Aucun membre ne peut évaluer sa propre décoration ni celle d'un proche participant.

Article 7 — Critères d'évaluation

CRITÈRE	BARÈME
Impression générale et esprit de Noël	10 points
Originalité et créativité	10 points
Harmonie des couleurs et des décorations	10 points
Mise en valeur de l'habitation ou du commerce	10 points
Efforts de réalisation et soin apporté	5 points
Démarche écologique et éclairage raisonné	5 points
TOTAL	**50 points**

Règlement — sécurité et prix

Troisième partie : environnement, photographies, récompenses et remise des prix.

Article 8 — Sécurité et respect de l’environnement

- Utiliser des équipements électriques adaptés à un usage extérieur.
- Ne pas gêner la circulation des piétons ou des véhicules.
- Éviter toute installation présentant un danger.
- Privilégier les éclairages économes et limiter les horaires d’illumination.
- Favoriser les décorations réutilisées ou réalisées avec des matériaux récupérés.

Article 9 — Photographies et communication

Avec l’accord des participants, les décorations peuvent être photographiées et présentées dans le bulletin communal, sur les supports de la commune ou du CCAS, sur leurs réseaux sociaux et lors de la remise des prix. Le refus de publication n’empêche pas la participation.

Article 10 — Récompenses

Les prix pourront prendre la forme de bons d’achat, paniers garnis, plantes, produits locaux, décorations de Noël, diplômes ou cadeaux offerts par des commerçants partenaires.

Article 11 — Remise des prix

La remise des prix aura lieu début janvier 2027. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement. Un moment convivial autour d’une galette des rois pourra être organisé.

Le jury intergénérationnel

Huit regards complémentaires pour désigner les plus belles décorations.

2 conseillers municipaux + 2 habitants de Boult-sur-Suippe + 4 jeunes conseillers = un jury de 8 membres

Composition du jury

- Deux conseillers municipaux.
- Deux habitants de Boult-sur-Suippe.
- Quatre jeunes conseillers du conseil municipal des enfants.

Rôle des membres du jury

- Parcourir la commune entre le 15 et le 20 décembre 2026, en soirée.
- Observer les décorations depuis la voie publique, sans entrer dans les propriétés.
- Utiliser la grille d'évaluation commune et noter chaque décoration sur 50 points.
- Échanger afin de désigner les lauréats des différentes catégories.
- Attribuer le prix « Coup de cœur du jury ».
- Associer les jeunes conseillers au choix du prix « Coup de cœur des enfants ».

Règles d'impartialité

Aucun membre du jury ne peut évaluer sa propre décoration ni celle d'un proche participant au concours.

Message pour les supports de communication

« Un jury intergénérationnel composé de deux conseillers municipaux, de deux habitants de Boult-sur-Suippe et de quatre jeunes conseillers du conseil municipal des enfants désignera les plus belles décorations de Noël ! »

Grille d’évaluation du jury

Fiche individuelle à photocopier pour chaque décoration visitée.

Nom du participant ou du commerce : .....

Adresse de la décoration : .....

Catégorie : ..... Date : .....

Nom du membre du jury : .....

CRITÈRE D’ÉVALUATION	MAXIMUM	NOTE
Impression générale et esprit de Noël	/ 10	..... / 10
Originalité et créativité	/ 10	..... / 10
Harmonie des couleurs et des décorations	/ 10	..... / 10
Mise en valeur de l’habitation ou du commerce	/ 10	..... / 10
Efforts de réalisation et soin apporté	/ 5	..... / 5
Démarche écologique et éclairage raisonné	/ 5	..... / 5
TOTAL	**/ 50**	**..... / 50**

Observations et appréciation

.....

.....

.....

☐ Coup de cœur du jury

☐ Coup de cœur des enfants

Signature du membre du jury : .....